

## **Programme de perfectionnement professionnel - Services de consultation Manifestation d'intérêt - cadre de référence**

### **Historique**

Le processus de consultation publique et le plan directeur de la Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton (Corporation) ont révélé que le secteur des arts et de la culture du Cap-Breton présente un bon potentiel de développement. Ce secteur se divise généralement en sept sous-secteurs : arts visuels et artisanat; musique et enregistrement sonore; films, vidéos et nouveaux médias; arts du spectacle; arts littéraires; activités à caractère patrimonial; festivals et activités.

La Corporation s'intéresse surtout au potentiel économique de ce secteur, et c'est pourquoi elle envisage de contribuer au perfectionnement professionnel de personnes, de groupes et d'organismes qui oeuvrent dans le domaine des arts et de la culture. Parmi les types de services pouvant être offerts, mentionnons ceux se rapportant à l'agrandissement d'entreprises, aux nouvelles lignes de produits, à l'exploration des nouvelles occasions sur le marché, au perfectionnement des compétences en affaires (par exemple les aspects financiers de l'exploitation d'une entreprise et l'amélioration de la viabilité grâce à l'efficacité du produit et à la réduction des coûts) et à l'adoption de nouvelles technologies.

En 1999, la firme Gardner Pinfold Consulting Economists Ltd. a réalisé une étude intitulée *Detailed Sector Profiles of the Economy in Cape Breton* portant sur les marchés du travail. Cette étude a révélé qu'il n'y a pas beaucoup de formation offerte dans le secteur de la culture au Cap-Breton. Les représentants de l'industrie estiment que la pratique est le meilleur moyen d'apprendre, mais ils n'excluent pas l'éducation formelle, les ateliers, les cours de courte durée, le mentorat, l'apprentissage, les programmes d'enseignement coopératif et les stages de travail. Selon l'étude, il existe une demande en matière de formation, plus particulièrement pour ce qui est de l'adoption de nouvelles technologies, des compétences en affaires, du marketing et de la promotion ainsi que des habiletés dans des disciplines précises.

Selon les recommandations du groupe de travail sur les arts et la culture, le conseil d'administration de la Corporation a approuvé la mise sur pied d'un programme de perfectionnement professionnel pour le secteur des arts et de la culture. L'un des éléments clés de ce programme est l'établissement d'une liste de conseillers ayant une grande diversité de compétences professionnelles. La liste de conseillers sera établie et mise à jour par la Corporation. La présente demande de manifestation d'intérêt a pour but de trouver des **conseillers qualifiés** intéressés à offrir des conseils professionnels à des personnes, des groupes et des organismes du secteur des arts et de la culture.

## **Description du Programme de perfectionnement professionnel**

L'objectif du Programme de perfectionnement professionnel est de renforcer la viabilité économique de la communauté artistique et culturelle de l'île du Cap-Breton en mettant à sa disposition un réseau étendu de services de consultation professionnelle axée sur le perfectionnement professionnel et le développement commercial; ces services lui donneront des outils pour mieux réussir sur les marchés concurrentiels.

L'évaluation des bénéficiaires se fera au cas par cas. Des critères seront établis pour assurer la distribution équitable du financement. Les fonds seront accordés à des personnes, à des entreprises et à des organismes qui oeuvrent à temps plein dans le domaine des arts et de la culture.

Parmi les types de services de consultation admissibles, mentionnons les suivants :

- gestion financière
- aptitude au commerce ou à l'exportation
- études de marché
- développement des ressources humaines
- commerce électronique
- stratégie de marketing
- développement de produits
- méthodes de production/efficacité
- autres types de services jugés appropriés.

L'offre de conseils professionnels par des personnes compétentes aux artistes qui en sont à diverses étapes de leur carrière encouragera la croissance stable de l'industrie des arts et de la culture de l'île du Cap-Breton tout en lui permettant de faire à long terme des gains sur le plan économique.

### **Objectifs des services de consultation :**

1. Entreprendre, en collaboration étroite avec un client potentiel, l'examen approfondi de tous les aspects d'une activité afin de faire une évaluation objective du rendement, des questions clés et des perspectives d'avenir.
2. Entreprendre, en collaboration étroite avec un client potentiel, l'examen approfondi des compétences de gestion dans une entreprise afin de faire une évaluation objective de sa situation et de cerner les occasions d'améliorer le rendement des opérations et des gestionnaires. Cet examen permettra à l'entreprise de maximiser son potentiel de croissance et sa capacité de créer des emplois à long terme.
3. Entreprendre, en collaboration étroite avec un client potentiel, un examen objectif visant à évaluer son aptitude à l'exportation et à cerner les secteurs qu'il lui faut améliorer pour faire son entrée sur le marché de l'exportation.

### **Services de consultation - étendue du travail**

1. Cadre de référence : En collaboration étroite avec un client potentiel et les membres de la Corporation, le conseiller élaborera un cadre de référence pour les services de consultation qu'il souhaite offrir.
2. Rapport écrit : L'analyse et le rapport porteront sur des éléments clés de la gestion opérationnelle; l'accent sera mis sur les difficultés et sur la formulation de recommandations quant aux mesures à prendre pour stimuler les affaires et aider l'entreprise.
3. Évaluation du rendement : Le rendement des conseillers sera évalué au moyen d'un formulaire que devra obligatoirement remplir le client une fois la prestation du service terminée. En s'appuyant sur cette évaluation et sur les observations transmises par écrit par le conseiller, des décisions pourraient être prises quant au recours à certains conseillers et leur participation à des contrats futurs.

### **Aperçu de la proposition**

Les conseillers intéressés à participer au Programme de perfectionnement professionnel devront soumettre une proposition à la Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton. Les propositions doivent comprendre les renseignements suivants :

- Nom et profil de l'entreprise;
- Énoncé du domaine d'expertise du conseiller (voir la liste fournie à la section *Description du Programme de perfectionnement professionnel*);
- Description du travail réalisé précédemment par le conseiller dans les domaines en question;
- Description des antécédents et des compétences du conseiller relativement aux services précis qu'il souhaite offrir;
- Description des méthodes qu'utilisera le conseiller pour offrir les services;
- Description de l'équipe de projet du conseiller; explication de son expérience et curriculum vitae de ses membres relativement aux services que le conseiller souhaite offrir;
- Barème des frais et des dépenses donnant les taux de rémunération de chaque membre de l'équipe de consultation relativement à chaque type de service pour lequel le conseiller souhaite voir sa candidature prise en compte.

### **Critères d'évaluation**

Les propositions seront évaluées en fonction des éléments suivants :

1. qualifications;
2. expérience;
3. prix demandé (taux horaire ou indemnité journalière, par membre de l'équipe de consultation).

### **Processus de sélection**

Un comité directeur examinera les propositions en se servant d'un système de points attribués aux composantes susmentionnées. Les propositions les moins disantes ne seront pas nécessairement retenues. La Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute proposition reçue.

Le fait d'accueillir une proposition ne signifiera pas la conclusion d'une entente ou d'un contrat, mais plutôt qu'une personne présentant une demande dans le cadre du Programme de perfectionnement professionnel pourra éventuellement faire appel aux services du conseiller.

### **Propriété de l'information**

Toute l'information recueillie, le matériel rassemblé et les rapports rédigés sont et demeurent la propriété de la Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton. Le conseiller ne pourra pas publier ni utiliser cette information, ce matériel ou ces rapports sans l'approbation expresse et préalable de la Corporation.

### **Demandes de renseignements et soumission de propositions**

Faire parvenir toute demande de renseignements se rapportant au présent cadre de référence et à la soumission de propositions à la personne suivante :

M<sup>me</sup> Barbara Stead-Coyle  
Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton  
15, rue Dorchester, Tour du Commerce, 4<sup>e</sup> étage  
C.P.1264  
Sydney (Nouvelle-Écosse) B1P 6J9  
Tél. : (902) 564-7330  
Fax : (902) 564-7339  
[bstead@cbgf.ca](mailto:bstead@cbgf.ca)

Le conseiller doit soumettre sa proposition en quatre copies. **Envoyer les propositions à l'attention de Jim Dawson, Corporation Fonds d'investissement du Cap-Breton, en indiquant sur l'envoi *Programme de perfectionnement professionnel*, à l'adresse fournie ci-dessus.**

**Les propositions peuvent être envoyées par la poste ou par messenger.**

La date limite pour soumettre les propositions est vendredi, le 7 février 2003, à 15 h. Les demandes soumises en retard ou par fax seront systématiquement rejetées.